



## Vous avez un accident ?

Nous avons la solution



## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Procédure de déclaration de sinistre

01

### COMMENT NOUS CONTACTER ?

L'assuré doit prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour informer APRIL Africa. L'assuré devra nous contacter aux coordonnées suivantes :

**Téléphone :** (221) 33 864 27 00  
**E-mail :** contact-sn@april.com

Ensuite, l'assuré devra faire appel au service de constat gratuit **TAXAWULEEN** :

**Téléphone :** (221) 78 166 73 73

### COMMENT DECLARER LE SINISTRE ?

02

L'assuré peut déclarer le sinistre par tout moyen à sa convenance mais de préférence par mail adressé à APRIL '[contact-sn@april.com](mailto:contact-sn@april.com)' avec en pièces jointes les pièces justificatives. Il pourra également prendre un rendez-vous par téléphone.

03

### QUELLES PIECES FOURNIR ?

APRIL, une fois informé, déclare le sinistre à l'Assureur, avec les pièces justificatives ci-dessous que vous lui aurez préalablement communiquées

#### Auto et moto

- Déclaration écrite et signée de sinistre faisant ressortir les circonstances de survenance ;
- Copie de l'attestation d'assurance ;
- Copie du devis de la réparation ;
- Copie du permis de conduire et de la carte grise ;
- Photos de l'accident ;
- Constat de **TAXAWULEEN** ou de l'huissier (à communiquer dès que disponible).

#### Objets connectés

- Déclaration écrite et signée de sinistre faisant ressortir les circonstances de survenance ;
- Copie du bordereau d'information sur la souscription ou copie du contrat d'assurance ;
- Copie de la facture d'achat de l'appareil ;
- Photos de l'appareil endommagé faisant ressortir les caractéristiques ;
- Copie du devis de la réparation ;
- Remise de l'appareil à APRIL pour diagnostic.

#### Multirisque habitation

- Déclaration écrite et signée de sinistre faisant ressortir les circonstances de survenance et les objets manquants et/ou endommagés ;
- Constat de l'huissier ou de la gendarmerie ou de la police ;
- Photos du sinistre (dégâts des eaux, bris de glace, etc) ;
- Facture des biens manquants et/ou endommagés.

### MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES SINISTRES

04

Lorsque le sinistre est couvert par la garantie, le propriétaire est indemnisé selon le montant du devis de la réparation et tout au plus jusqu'à hauteur du capital assuré, application faite des franchises.


APRIL s'engage à vous rembourser dans les 72h si le dossier est complet et si les conditions suivantes sont réunies :

**Pour les véhicules :** coût du sinistre < 300 000 FCFA hors pack Teral.  
**Pour la Multirisque habitation :** coût du sinistre < 400 000 FCFA.

**Pour les objets connectés**, l'indemnisation ultérieure dans les trois (03) Jours Ouvrables qui suivent la demande après réception de toutes les pièces justificatives

Lorsque le coût du sinistre excède les plafonds ci-dessus, APRIL s'engage à vous rembourser dans les meilleurs délais si le dossier est complet est si les conditions sont réunies.

 **Livraison**  
48H chronos

 **Adresse**  
N°2118, Liberté 3 - Avenue  
Bourguiba  
Dakar - Sénégal

 **Appelez-nous**  
au **33 864 27 00**  
**WhatsApp**  
**78 467 27 22**

 **Email**  
[contact-sn@april.com](mailto:contact-sn@april.com)